



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-treizième session

Genève, 14-25 septembre 2026

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

On trouvera dans la présente note d'information une description des activités menées par la CNUCED entre le troisième trimestre de 2025 et le deuxième trimestre de 2026 à l'appui de l'exécution du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Une liste non exhaustive des activités menées dans les pays les moins avancés y est présentée, articulée autour des trois domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation d'un consensus intergouvernemental et la coopération technique. En outre, la note présente les principaux enseignements tirés de ces activités et contient des recommandations pour l'avenir.



I. Introduction

1. En 2025, les États membres ont adopté le Consensus de Genève à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (TD/561/Add.2). Aux paragraphes 80.70 et 80.71 de ce document, ils ont appelé la CNUCED à continuer d'aider les pays les moins avancés (PMA), ainsi que le prévoit le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, en particulier à profiter concrètement de l'accès préférentiel aux marchés qui leur est accordé, à renforcer leurs capacités productives, à améliorer leurs transports et leur logistique et à faciliter leurs échanges commerciaux, à corriger leurs grandes vulnérabilités macroéconomiques et structurelles et à adopter plus facilement des technologies. Ils lui ont également donné pour mandat de renforcer l'aide apportée aux PMA, y compris ceux qui satisfont aux critères de reclassement, en élaborant un programme spécialement destiné à les accompagner. En outre, au paragraphe 299 du Programme d'action de Doha, les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales sont invités à participer pleinement aux examens du Programme d'action et, au paragraphe 308, il est demandé à la CNUCED de continuer à s'employer à remédier aux difficultés que connaissent les PMA.

2. En 2025, les PMA ont continué à évoluer dans un contexte mondial difficile marqué par la poursuite des pressions liées à la dette, des tensions géopolitiques persistantes, une marge de manœuvre budgétaire limitée et une confiance des consommateurs en berne¹. Malgré ces difficultés, la croissance des pays de la catégorie devrait atteindre 4,6 % en 2026 et 5,0 % en 2027, contre une estimation de 3,9 % en 2025, mais elle restera inférieure à la cible des objectifs de développement durable, reprise dans le Programme d'action de Doha, à savoir une croissance annuelle du produit intérieur brut de 7 %².

3. La valeur nominale de la dette publique des PMA a atteint 774 milliards de dollars en 2024. Par rapport à 2023, plus des deux tiers des PMA ont vu leur dette publique augmenter. La part des exportations des PMA dans le commerce mondial n'a atteint que 1,2 % en 2025³, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à la période précédente, et bien en deçà de la cible des objectifs de développement durable visant au doublement de la part des PMA dans le commerce mondial. Les pays de la catégorie sont confrontés à un double déficit de diversification commerciale, tant au niveau des produits que des marchés, ce qui rend leurs recettes d'exportation plus vulnérables aux chocs extérieurs⁴. Les flux d'investissement étranger direct vers les PMA ont augmenté en 2025 grâce à un renversement de tendance en Angola, où ces flux avaient été négatifs ; cependant, les trois quarts des PMA ont enregistré une stagnation ou une baisse des investissements reçus⁵. L'aide publique au développement en faveur des PMA s'est chiffrée à 61,8 milliards de dollars en termes réels en 2024, soit une baisse de 1,5 % par rapport aux niveaux de 2023⁶. Les estimations préliminaires pour 2025 font état d'une nouvelle baisse du montant de l'aide bilatérale accordée par les pays du Comité d'aide au développement, qui s'établit à 23,5 milliards de dollars, soit une baisse de 25,8 % par rapport à l'année précédente⁷. Dans ce contexte, les PMA auront besoin d'un appui continu et d'un partenariat mondial pour promouvoir une croissance inclusive et atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Doha.

¹ CNUCED (2025), « Tariff disruptions: The impact on least developed countries », disponible à l'adresse https://unctad.org/system/files/official-document/osgttinf2025d6_en.pdf.

² Nations Unies (2026), *World Economic Situation and Prospects 2026* (numéro de vente E.26.II.C.1, New York).

³ Voir la base de données UNCTADstat (2026), « International trade – Data insights », disponible à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/insights/theme/94>.

⁴ Voir la base de données UNCTADstat (2026), « International trade – Data insights », disponible à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/insights/theme/229>.

⁵ CNUCED (2026), « Global Investment Trends Monitor », disponible à l'adresse https://unctad.org/system/files/official-document/diaeiainf2026d1_en.pdf.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2025), « Statistiques finales de l'OCDE sur l'aide publique au développement (APD) et les autres apports vers les pays en développement en 2024 », disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/en/data/insights/data-explainers/2025/12/final-oecd-statistics-on-oda-and-other-development-finance-flows-in-2024-key-figures-and-trends.html>.

⁷ OCDE (2026), « Preliminary official development assistance levels in 2025 – Detailed Summary », DCD(2026)8, juin (Paris).

4. Depuis la création de la catégorie des PMA en 1971, seuls huit pays en sont sortis. Le nombre actuel de PMA est de 44. Quatre pays, qui tous ont bénéficié de l'appui de la CNUCED, devraient sortir de la catégorie d'ici à 2027 (le Bangladesh, les Îles Salomon, le Népal et la République démocratique populaire lao). À cet égard, les États membres, au paragraphe 80.72 du Consensus de Genève, ont appelé la CNUCED à « continuer de fournir un appui aux pays les moins avancés en voie de reclassement ou récemment reclassés afin qu'ils accèdent sans heurts à leur nouveau statut, et continuer de réfléchir, dans le cadre de travaux de recherche, à des procédures efficaces pour l'examen des dispositions relatives au commerce qui sont contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale concernant les pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés ».

5. La présente note d'information donne un aperçu des activités que la CNUCED a menées entre juillet 2025 et juin 2026 à l'appui de l'exécution du Programme d'action de Doha. Ces activités sont présentées dans chacun des trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse (partie II), la formation d'un consensus intergouvernemental (partie III) et la coopération technique (partie IV). Les activités décrites dans la partie IV sont réparties entre les six axes d'intervention prioritaires du Programme d'action de Doha. On trouvera en fin de document les enseignements tirés de l'expérience (partie V) et les recommandations soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement (partie VI).

II. Recherche et analyse

6. L'édition 2025 du *Rapport sur les pays les moins avancés*, intitulée « *Les services, nouvelle voie vers la transformation structurelle ?* », a été publiée en février 2026. Dans ce rapport, la CNUCED examine le rôle croissant des services dans les économies des PMA, secteur qui représente désormais environ la moitié de la production économique, en partie du fait de la transformation numérique. Si les services sont souvent présentés comme une nouvelle voie vers la prospérité, les conclusions du rapport indiquent que cette expansion n'a pas encore généré de progrès en matière de développement à grande échelle. L'emploi dans le secteur des services reste majoritairement peu qualifié, et les PMA ne jouent qu'un rôle marginal dans les segments à forte croissance ; ainsi, ils ne représentent que 0,16 % des exportations mondiales de services pouvant être fournis par voie numérique. La conclusion du rapport est que les services ne constituent pas un raccourci vers la transformation structurelle. Les retombées positives ne se concrétisent que lorsque les services sont étroitement liés à l'industrie manufacturière, à l'agriculture et à d'autres secteurs productifs, qu'ils bénéficient d'investissements dans les infrastructures numériques et les compétences, et qu'ils s'appuient sur des politiques commerciales et d'investissement actives, une coopération régionale et un soutien multilatéral affirmé. Sur la base des conclusions du rapport, la CNUCED a organisé des séances d'information en ligne (les 28 avril et 15 juin 2026) à l'intention des États membres de la catégorie des PMA sur la manière de mettre les services pouvant être fournis par voie numérique au service du commerce et du développement.

7. **Profils de vulnérabilité.** La CNUCED a mené des missions de lancement dans le cadre du processus d'élaboration des profils de vulnérabilité en République-Unie de Tanzanie (septembre 2025) et en Ouganda (septembre à octobre 2025), dans le but d'informer les principales parties prenantes de l'importance de ce processus et des implications concrètes de la sortie de la catégorie des PMA.

8. **Faciliter l'accès des PMA aux principaux marchés et leur intégration dans l'économie mondiale.** Dans le rapport *Trade Preferences Outlook 2025*, la CNUCED a examiné les répercussions commerciales des évolutions et des incertitudes liées à l'accès préférentiel aux marchés pour les pays en développement, notamment les PMA ; elle a recensé les facteurs à l'origine de ces répercussions et étudié les moyens de concevoir un système de préférences commerciales susceptible de favoriser des trajectoires de développement stable et durable. Ce rapport contient une analyse des préférences commerciales non réciproques telles que le Système généralisé de préférences, la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et l'Initiative Tout sauf les armes.

Les PMA sont les principaux bénéficiaires de ces programmes de diversification, qui ont été proposés par 25 pays destinataires d'environ 70 % des exportations des PMA.

9. **Pauvreté et inégalités dans les PMA.** La CNUCED a publié un rapport technique intitulé *Vers un Tchad prospère et équitable – Les politiques économiques et sociales de réduction de la pauvreté et des inégalités*, dans lequel elle souligne qu'au Tchad, la pauvreté revêt un caractère multidimensionnel, et recense les facteurs qui contribuent à son aggravation. Le 5 mars 2026, elle a organisé un webinaire sur le handicap et la pauvreté en Afrique, qui a réuni plus de 80 représentants de gouvernements, de parlements, d'organisations internationales, du monde universitaire, de la société civile et des organisations de personnes handicapées, dont 59 % étaient des femmes. À cette occasion, des experts de la législation parlementaire, de la politique commerciale, du marché du travail et de la protection sociale ont tenu une table ronde. La CNUCED a présenté les conclusions de ce webinaire à la réunion trimestrielle du Groupe de travail technique interorganisations sur le commerce et l'inclusion du handicap qui s'est tenue en janvier 2026.

10. **Technologies numériques et micro, petites et moyennes entreprises.** La CNUCED a publié un rapport technique et statistique intitulé *Leveraging digital technologies for MSMEs' integration into regional value and supply chains – The cases of Ethiopia, Malawi, United Republic of Tanzania and Uganda*, dans lequel elle examine la façon dont les technologies numériques et les modes de financement innovants peuvent permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME) africaines de s'intégrer plus efficacement dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales. Ce rapport s'appuie sur des données recueillies sur le terrain et sur des travaux de recherche menés en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies.

III. Formation d'un consensus intergouvernemental

11. **Dialogue sur les politiques et assistance technique aux PMA à Genève.** La CNUCED a fourni des conseils en stratégie et un appui technique aux représentants des PMA à Genève sur les points suivants : la préparation de la participation des PMA aux forums intergouvernementaux de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le processus de reclassement, le Programme d'action de Doha, les activités en cours et les activités prévues de la CNUCED concernant les PMA, et le mandat de la CNUCED relatif aux PMA, tel que défini dans le Consensus de Genève.

12. **Appui aux PMA à l'Organisation mondiale du commerce.** La CNUCED a continué d'apporter son soutien aux PMA dans le cadre des négociations de l'OMC sur les règles d'origine et a organisé deux formations de haut niveau visant à aider ces pays à participer plus activement aux négociations multilatérales sur les règles d'origine et le commerce, et à contribuer aux préparatifs de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC⁸. Par ailleurs, le 16 mars 2026, elle a coorganisé à Genève une séance d'information à l'intention des experts en commerce des PMA, sur le thème de la mise à profit du système commercial multilatéral au service du développement des PMA. Les discussions menées lors de la séance d'information ont porté sur les défis et les priorités des PMA en matière de commerce et de développement, dans la perspective de la quatorzième Conférence ministérielle. Les contributions de la CNUCED ont porté principalement sur les mesures d'accompagnement visant à faciliter le reclassement des PMA, ainsi que sur l'accès aux marchés et les règles d'origine. Par ailleurs, les 5 et 6 mai 2026, la CNUCED a coorganisé, pour le compte du Groupe des PMA de l'OMC, des réunions de haut niveau consacrées à la négociation et à l'élaboration des règles d'origine, ainsi qu'aux stratégies et priorités des PMA à l'issue de la quatorzième Conférence ministérielle⁹.

13. **Le Pacte numérique mondial et la coopération numérique.** Dans le cadre de son soutien au Pacte numérique mondial, la CNUCED a contribué à l'élaboration et au lancement du Portail des Nations Unies pour la coopération numérique, en collaboration avec le Bureau des technologies numériques et émergentes et l'Organisation des Nations Unies pour le

⁸ Organisé en partenariat avec l'Institut universitaire européen.

⁹ Organisé en collaboration avec l'Università Cattolica del Sacro Cuore.

développement industriel (ONUDI). Elle codirige le sous-groupe chargé de l'économie numérique inclusive dans le cadre de l'objectif n° 2 du Pacte numérique mondial et a présidé le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information à l'occasion de l'examen des résultats, vingt ans après sa tenue, du Sommet mondial sur la société de l'information. Ces processus intergouvernementaux contribuent à la mise en place de cadres mondiaux de gouvernance numérique pertinents pour les PMA.

14. **Commission de la science et de la technique au service du développement.** En 2025, la Commission de la science et de la technique au service du développement a mis en place un nouveau groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données, conformément au Pacte numérique mondial. Ce groupe de travail, qui compte parmi ses membres cinq PMA, a contribué à l'élaboration d'un rapport d'étape qui sera présenté à la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée générale. Ces processus contribuent à l'élaboration de cadres mondiaux de gouvernance des données présentant un intérêt pour les PMA.

IV. Coopération technique

15. En 2025, la CNUCED a dépensé 23,5 millions de dollars des États-Unis pour des activités de coopération technique en faveur des PMA, donc 14,0 millions de dollars ont été consacrés à des projets nationaux et 9,5 millions de dollars ont financé la participation des PMA à des projets régionaux et interrégionaux. En 2025, ces pays ont bénéficié de 39,9 % du total des dépenses de coopération technique. Le montant des dépenses de coopération technique en faveur des PMA a augmenté par rapport à 2024 (+4,6 millions de dollars), de même que la part de ces dernières dans le total des dépenses de coopération technique (+6,6 points de pourcentage)¹⁰.

Coopération technique en faveur des pays les moins avancés

	(1) Projets nationaux dans les PMA	(2) Participation de PMA à des projets régionaux et interrégionaux	(3) Montant total des dépenses en faveur des PMA	(4) Montant total des dépenses de coopération technique de la CNUCED	(5) Part des dépenses de coopération technique de la CNUCED consacrée aux PMA ^a
Année	En millions de dollars des États-Unis				%
2020	8,93	6,73	15,66	35,04	44,7
2021	9,87	9,24	19,11	46,78	40,9
2022	14,32	12,39	26,71	54,49	49
2023	13,69	10,26	23,95	57,27	41,8
2024	9,93	8,86	18,79	56,48	33,3
2025	13,97	9,51	23,48	58,89	39,9

^a Les pourcentages indiqués dans la colonne (5) correspondent aux montants totaux de la colonne (3) divisés par ceux de la colonne (4).

A. Investir dans le capital humain des pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

16. **Dialogue sur la pauvreté, les inégalités et le commerce.** La CNUCED et le bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung ont organisé, le 23 septembre 2025, un dialogue de haut niveau sur les inégalités, la pauvreté et le commerce en Afrique et dans les PMA, auquel ont participé plus de 60 décideurs et représentants d'organisations internationales,

¹⁰ Chiffres définitifs pour 2025 fournis par la Section du budget et du financement des projets du secrétariat de la CNUCED.

d'universités, de syndicats et de la société civile. Trois PMA (le Cambodge, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie) ont présenté leurs initiatives nationales visant à réduire la pauvreté et les inégalités, tandis que des organisations comme le Centre du commerce international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ont exposé leurs travaux dans ce domaine. La CNUCED a mis en avant le rôle des capacités productives dans la réalisation d'une croissance inclusive, ainsi que les enseignements tirés d'études nationales sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Au cours des discussions, l'accent a été mis sur l'importance de disposer de statistiques fiables, de lutter contre les flux financiers illicites et de renforcer la fiscalité sur la fortune.

17. **Formation sur le commerce, la pauvreté et les inégalités.** Le 26 mars 2026, la CNUCED a organisé une formation au titre du paragraphe 166 intitulée « Comprendre la pauvreté dans les pays en développement : tendances, facteurs et moyens d'action ». Cette formation a permis aux participants de comprendre comment la pauvreté est définie, mesurée et vécue dans les régions en développement, ainsi que les principaux facteurs économiques, sociaux et institutionnels qui déterminent les conséquences de la pauvreté. Sur la base de plusieurs études de cas portant sur des PMA, elle a également apporté des éclairages concrets sur la manière dont les politiques pouvaient contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté dans divers contextes.

18. **Aide aux entrepreneuses.** En octobre 2025, la CNUCED a mis en place des mesures ciblées de renforcement des capacités et d'accompagnement en faveur des entreprises dirigées par des femmes en Éthiopie, en partenariat avec l'Association éthiopienne des commerçantes. Une session de formation organisée le 7 octobre 2025, qui a réuni 20 entrepreneuses, a permis aux participantes de mieux comprendre le fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine et des outils numériques qui facilitent l'accès aux marchés et de se préparer à travailler à l'exportation. Dans cette optique, et dans le cadre d'un programme pilote d'accompagnement lancé en octobre 2025, quatre entreprises ont reçu une assistance technique sur mesure visant à les aider à surmonter les barrières non tarifaires, à renforcer leurs capacités à exporter et leurs compétences en matière de commerce électronique, et à faciliter leur intégration sur les marchés régionaux.

B. Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et réaliser les objectifs de développement durable

19. **Parcs scientifiques, technologiques et d'innovation au service du développement durable.** En 2025, la CNUCED a exécuté un projet de coopération technique intitulé « Parcs scientifiques, technologiques et d'innovation pour un développement durable : faire mieux connaître les politiques et les pratiques dans certains pays d'Asie et d'Afrique » dans l'objectif de mettre ces parcs au service de l'innovation et du développement durable. Le Mozambique a bénéficié de l'élaboration d'une feuille de route nationale comprenant des mesures concrètes visant à améliorer l'élaboration des politiques et la gestion des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation.

20. **Mesure de l'économie numérique et du commerce électronique.** La CNUCED a fait progresser les travaux internationaux sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique grâce à sa collaboration avec, entre autres, le Fonds monétaire international, l'OCDE et l'OMC. En 2025, elle a dispensé une formation en présentiel à 131 participants (dont 76 femmes) issus d'instituts nationaux de statistique, de banques centrales et d'autres organismes de 56 pays, dont 11 PMA.

21. **Stratégies de promotion du commerce électronique.** En 2025, la CNUCED a aidé la Mauritanie et le Timor-Leste à élaborer des stratégies ou des politiques nationales en matière de commerce électronique, dans le prolongement des évaluations de leur état de préparation dans ce domaine. Par ailleurs, elle a procédé en Gambie à une évaluation de la

conformité de la législation nationale au regard de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe de l'OMC sur le commerce électronique. En outre, aux Îles Salomon, elle a appuyé l'élaboration d'un projet de loi sur la confidentialité et la protection des données.

C. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

22. **Renforcement des capacités productives.** Du 16 au 20 mars 2026, la CNUCED a organisé un atelier national de haut niveau consacré aux politiques de renforcement des capacités productives en République démocratique du Congo en vue de favoriser la diversification économique, la résilience et la croissance inclusive, ainsi qu'une formation nationale de renforcement des capacités portant sur les aspects statistiques, méthodologiques et informatiques de l'indice des capacités productives. Elle a également mené des consultations avec des experts gouvernementaux, des universitaires et des représentants du secteur privé sur le renforcement des capacités productives nationales et la promotion de la transformation structurelle et de la diversification économique.

23. **Élaboration de la politique industrielle.** Dans le cadre du projet intitulé « Appuyer l'évolution structurelle de l'économie des PMA avant et après leur reclassement », financé par le Compte pour le développement, la CNUCED a fourni des services consultatifs ciblés afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique industrielle. En Zambie, elle a fourni des conseils aux fins de l'actualisation de la politique industrielle élaborée en 2018 et de la mise au point d'une stratégie visant à promouvoir le développement de la production de véhicules électriques, de leurs batteries et de leurs principaux précurseurs. Cet appui a également pris la forme d'un atelier de formation sur la politique industrielle, organisé à Lusaka les 29 et 30 mai 2025, qui a permis de former 20 décideurs (dont 8 femmes) en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce, l'ONUDI et des spécialistes africains de la politique industrielle. La CNUCED a également contribué à un dialogue de trois jours sur la stratégie d'élaboration de produits, qui avait pour objectif de faciliter la réalisation d'évaluations participatives des possibilités de création de valeur ajoutée et de diversification. Des activités de conseil répondant aux priorités nationales ont commencé au Cambodge (actualisation de la politique de développement industriel 2015-2025) ainsi qu'au Sénégal (réalisation d'un examen critique de la stratégie d'industrialisation 2021-2035).

24. **Intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales.** Dans le cadre du projet intitulé « Renforcement des capacités des pays africains vulnérables à adopter des mesures d'incitation et des instruments innovants visant à favoriser la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur régionales au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine », la CNUCED a apporté un soutien ciblé au Bénin, à l'Ouganda, à la République centrafricaine et au Togo. Un atelier de consultation national organisé en Ouganda en février 2025 a marqué le coup d'envoi des activités du projet ; il a permis d'examiner les possibilités et les contraintes auxquelles sont confrontées les PME en matière de commerce régional, et les débats tenus ont alimenté les travaux d'analyse en cours sur les technologies numériques, les modes de financement innovants et les mesures d'incitation visant à renforcer l'intégration des PME dans les chaînes de valeur. En République centrafricaine, la CNUCED a finalisé un rapport sur la coopération technique au niveau national, dans lequel elle a recensé les chaînes de valeur régionales à fort potentiel dans des secteurs comme le coton, le bois, l'agroalimentaire et les produits de nutrition de l'enfant, et elle a organisé un atelier national de validation à Bangui en mai 2025. Au Bénin et au Togo, elle a exécuté en mars 2026 un programme de renforcement des capacités régionales d'une durée de quatre jours, fondé sur la méthode Empretec, à l'intention des PME du secteur de la transformation agricole. Ce programme a permis de renforcer la compétitivité de ces entreprises et de les préparer à participer aux chaînes de valeur régionales. Les premières évaluations ont mis en évidence des progrès tangibles dans les connaissances et les compétences des participants. La formation a porté sur les compétences entrepreneuriales, le respect des normes de qualité, l'accès au financement et la préparation à l'investissement, l'objectif étant d'appuyer la participation des PME aux marchés régionaux.

25. **L'application MyACTA.** Dans le cadre du projet susmentionné, et en collaboration avec le Centre international de calcul, la CNUCED a mis au point MyACTA (My Africa Cross Border Trade Assistant), la version pilote d'une application mobile visant à moderniser

le suivi et l'analyse du commerce transfrontalier informel, à faciliter l'accès des opérateurs aux informations sur les marchés et au financement, et à optimiser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. En 2025 et 2026, elle a poursuivi ses travaux, dans le cadre d'une collaboration technique avec le Bureau ougandais de la statistique, en exécutant des projets pilotes sur le terrain, notamment en proposant l'application aux PME du Bénin et du Togo, afin de mieux cerner le comportement des opérateurs commerciaux, de s'attaquer aux barrières non tarifaires et d'améliorer les données relatives au commerce transfrontalier informel dans toute l'Afrique.

26. **L'entrepreneuriat au service du développement durable.** En décembre 2025, la CNUCED a organisé le premier atelier « Empretec LogiHub Launchpad » en Afrique, destiné aux entrepreneurs en phase de démarrage dans le domaine de la logistique intelligente¹¹. Dans le cadre de cette initiative, qui a suscité un vif intérêt (plus de 300 candidats), 48 participants ont été formés.

27. **Économie bleue.** En novembre 2025, la CNUCED a lancé l'exécution du projet intitulé « Intégration d'une économie bleue résiliente aux changements climatiques dans la région du grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME IV) », dont l'Angola est l'un des bénéficiaires. Ce projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial et mis en œuvre en collaboration notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Secrétariat de la Commission du courant de Benguela. Il vise à appuyer la transition vers une économie bleue résiliente face aux changements climatiques grâce au renforcement des cadres politiques et réglementaires, à l'amélioration des capacités des institutions et du secteur privé, à la mise en place de mécanismes de financement durables pour les investissements dans l'économie bleue et à la promotion du financement du carbone bleu aux niveaux national et régional.

28. **Minéraux critiques.** La CNUCED a fait progresser la mise en œuvre du Programme d'action de Doha grâce à une coopération technique ciblée qui permet de traduire les priorités en matière de transformation structurelle en trajectoires quantifiées d'investissement et de diversification au niveau national. Dans le cadre d'un projet consacré à l'exploitation en Afrique australe des minéraux essentiels à la transition énergétique, des évaluations préliminaires menées à Madagascar et en Zambie ont permis de recenser des pistes concrètes de possibilités de création de valeur ajoutée et de diversification, tant au sein des chaînes de valeur minières qu'en dehors.

D. Développer les échanges commerciaux internationaux des pays les moins avancés et renforcer l'intégration régionale

29. **Suppression des obstacles non tarifaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine.** La CNUCED appuie activement la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. En étroite collaboration avec les États membres, elle a concouru à l'élaboration du mécanisme officiel de signalement, de contrôle et d'élimination des barrières non tarifaires de la Zone¹². En 2025, le lancement d'une application pour smartphone a permis d'améliorer encore davantage l'accessibilité. Grâce à ces outils, les acteurs du secteur privé, notamment les microentreprises et PME, les opérateurs du secteur informel ainsi que les femmes et les jeunes entrepreneurs peuvent facilement signaler les obstacles auxquels ils sont confrontés dans le cadre du commerce intra-africain. Les pays concernés traitent ensuite les plaintes par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux désignés. Consciente qu'il est essentiel de sensibiliser le secteur privé, la CNUCED apporte également son soutien aux initiatives nationales en mettant à disposition son expertise afin de promouvoir une utilisation efficace de ces outils.

30. **Soutien à l'intégration interrégionale entre les pays en développement.** La CNUCED a appuyé l'intégration commerciale entre les pays en développement d'Asie, d'Afrique et des Amériques au moyen du Système global de préférences commerciales,

¹¹ Organisé en collaboration avec LEARN Logistics (Fondation Kühne), Enterprise Uganda et le Centre Empretec d'Ouganda.

¹² Voir <https://tradebarriers.africa/>.

auquel participent sept PMA. Dans ce cadre, elle a organisé, en marge de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la trente-troisième réunion du Comité des participants au Système global, ainsi qu'une réunion au niveau ministériel et le Forum sur la coopération Sud-Sud. Ces événements avaient pour objectif de débattre des mesures prises en faveur de l'intégration commerciale entre les pays participant au Système, ainsi que des possibilités de renforcer la portée et l'efficacité de la coopération commerciale. Une note technique sur le commerce Sud-Sud dans le secteur agricole, intitulée « Le potentiel du Système global de préférences commerciales : le cas du commerce agricole », a également été publiée.

31. **Tirer parti de l'accession à l'Organisation mondiale du commerce.** La CNUCED a continué à renforcer son appui technique aux pays en développement, aussi bien dans le cadre du processus de leur adhésion à l'OMC qu'après, en plaidant en faveur de l'application intégrale des lignes directrices¹³ du Conseil général de l'OMC relatives à la facilitation et à l'accélération de l'accession des pays les moins avancés. Elle fournit des conseils et appuie l'élaboration des politiques visant à renforcer les capacités des bénéficiaires à formuler des politiques commerciales, notamment en ce qui concerne l'alignement des cadres institutionnels et réglementaires sur les principaux accords et disciplines multilatéraux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'OMC. Elle a notamment aidé l'Éthiopie à élaborer son offre révisée concernant l'accès au marché dans des secteurs de services clefs et sensibles comme la finance et les télécommunications. Elle a également aidé les Comores à élaborer une stratégie nationale postaccession qui couvre plusieurs domaines et activités prioritaires liés aux instruments de politique commerciale et aux négociations commerciales.

32. **Coopération des organismes présents aux frontières et coordination des activités de transit.** La CNUCED a mis en œuvre un programme consacré aux coordonnateurs nationaux chargés des questions liées au transit afin d'appuyer l'application de l'article 11 de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. En 2025, une formation axée sur le renforcement des capacités a rassemblé plus de 585 participants issus des secteurs public et privé, dont 169 participants provenant de 30 PMA. Des ateliers complémentaires organisés pour faciliter l'élaboration des mandats et des plans de travail nationaux ont permis de sensibiliser les participants à l'importance de la coordination des activités de transit et aux obligations en matière de notification.

33. **Systèmes de transport et de logistique durables et résilients.** La CNUCED a fourni une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités afin de consolider les systèmes de transport et de logistique commerciale dans le secteur maritime et le long des corridors multimodaux. Au nombre des activités figuraient des travaux sur la gestion des risques maritimes, le transport de marchandises durable, la performance des corridors et les solutions de financement, par exemple les partenariats public-privé, qui contribuent à améliorer la connectivité et la résilience dans les PMA.

34. **Programme Train for Trade.** Au cours de la période considérée, 882 participants issus de PMA ont pris part aux activités du programme de formation Train for Trade ; 166 professionnels du secteur portuaire issus de ces pays ont été formés au titre du volet « gestion portuaire » de ce programme. L'objectif est d'aider les collectivités portuaires à améliorer leur efficacité et à promouvoir des activités portuaires compétitives et durables, en mettant l'accent sur l'adaptation des ports à l'évolution des secteurs de l'énergie et du numérique.

35. **Automatisation des douanes.** Au premier trimestre 2026, 38 des 44 PMA utilisaient ou étaient en train de mettre en place le Système douanier automatisé (SYDONIA) afin de faire progresser l'automatisation des douanes et la facilitation des échanges. L'adaptation de l'aide aux besoins de chaque pays a donné des résultats concrets. En Afghanistan, les améliorations apportées au programme d'exonération du SYDONIA ont permis de dématérialiser le traitement de l'aide humanitaire, et ainsi de réduire de 93 % la documentation papier relative aux envois bénéficiant d'une exonération, tandis que

¹³ Organisation mondiale du commerce, Conseil général, décisions WT/L/508 (2002) et WT/L/508/Add.1 (2012).

92 employés de microentreprises et PME, dont 68 % de femmes, ont été formés dans le cadre de six ateliers de renforcement des capacités. Au Burundi, l'aide a été axée sur la mise en œuvre et la modernisation d'un guichet unique fondé sur SYDONIA, tandis qu'en République démocratique du Congo, de nouveaux modules de SYDONIA World, notamment ceux relatifs à la sélectivité dynamique, aux pénalités de retard et au transit, ont été déployés. Djibouti a mis en place un système de dédouanement entièrement dématérialisé, et Haïti et la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'un soutien pour la mise à niveau de leur système SYDONIA et la mise en place de composantes de guichet unique. Les Îles Salomon, le Libéria, le Rwanda et la Zambie ont bénéficié de mises à jour du système SYDONIA World et d'outils améliorés en matière de commerce et de transit, et Madagascar a mis en place le système de permis électronique eCITES afin de surveiller le commerce des espèces menacées.

36. Début 2026, le Burundi, les Comores, l'Ouganda, le Rwanda et le Timor-Leste avaient mis en place ou étaient en train de mettre en œuvre des guichets uniques nationaux fondés sur le système SYDONIA, ce qui a permis de renforcer la coordination interinstitutionnelle, la transparence et l'efficacité des procédures. Un projet de guichet unique a été lancé à Kiribati dans le but de fournir des orientations conformes aux normes nationales et internationales, et au Timor-Leste, une assistance technique a permis d'assurer l'interopérabilité avec le guichet unique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ce qui a facilité l'adhésion du pays à l'ASEAN en octobre 2025.

37. En 2025, la CNUCED a participé à un projet de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, financé par l'Union européenne, qui avait pour objectif la mise en place d'un mécanisme régional de transit. En Afrique de l'Ouest, des mécanismes régionaux de transit fondés sur SYDONIA ont été mis en œuvre dans six pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; ils couvrent huit corridors clefs, notamment ceux reliant Abidjan à Ouagadougou et Accra à Niamey. Le Niger a étendu le système SYDONIA World à un nouveau poste frontière et mis en place le système interconnecté de gestion des marchandises le long des principaux axes de transit. D'autres outils spécialisés ont été déployés, notamment un système de déclaration en ligne des dérogations destiné aux organismes des Nations Unies présents en Afghanistan, un module d'automatisation de la collecte de données et de la production d'indicateurs pour l'étude de la durée de la procédure de dédouanement (appelé ASYTRS) en Guinée, et un projet pilote de SYDONIA World a été lancé en décembre 2025 à la Direction générale des douanes en Érythrée.

38. **Formation sur les règles d'origine.** Les 16 et 17 mars 2026, la CNUCED a organisé à Phnom Penh une formation de haut niveau sur les règles d'origine, en collaboration avec la Banque asiatique de développement. Cette formation a porté sur des questions techniques avancées, notamment le calcul des droits *ad valorem* et des coûts nets dans le cadre des zones de libre-échange, le traitement des produits reconditionnés et recyclés, ainsi que le cumul intégral prévu au titre de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande et du Partenariat économique global régional.

39. **Commerce et égalité des sexes.** La formation en ligne de la CNUCED sur le commerce et l'égalité des sexes fournit aux décideurs et aux parties prenantes les outils nécessaires pour intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes dans les politiques commerciales et leur mise en œuvre. Par ailleurs, la CNUCED a mené des travaux d'analyse sur les questions de genre et les minéraux critiques en République démocratique du Congo, qui ont permis de mettre en évidence les défis et les possibilités liés au genre dans le secteur extractif, qui joue un rôle central dans la transformation structurelle des PMA. Dans l'ensemble, en l'absence de politiques ciblées tenant compte des questions de genre, le risque est que les retombées positives du commerce des minéraux critiques ne fassent que renforcer les inégalités existantes.

40. **Analyse des échanges commerciaux.** La CNUCED s'emploie à moderniser les portails nationaux d'informations sur le commerce de Kiribati, des Îles Salomon et de Tuvalu de façon à pouvoir les intégrer à la base de données sur les mesures non tarifaires du système d'analyse et d'information sur le commerce. Elle a également mené la toute première collecte de données sur les mesures non tarifaires à Kiribati et à Tuvalu afin d'actualiser le contenu des portails. Une formation en ligne consacrée aux mesures non

tarifaires dans la région du Pacifique a été mise en place dans ces trois PMA, et un atelier supplémentaire en présentiel a été organisé à Kiribati. La CNUCED a également élaboré un guide à l'exportation consacré à six produits du Pacifique présentant un potentiel d'exportation vers l'Union européenne.

41. **Politiques de concurrence et de protection du consommateur.** En 2025, la CNUCED a continué à apporter son soutien à quatre PMA (Angola, Guinée-Bissau, Mozambique et Timor-Leste) dans le cadre d'un projet intitulé « Assistance technique et renforcement des capacités en matière de concurrence et de protection du consommateur, pour les pays en développement africains lusophones et le Timor-Leste ». Elle a fourni des services consultatifs au comité chargé de l'application de la législation sur la concurrence en Guinée-Bissau et a aidé le Timor-Leste à rédiger sa première loi sur la concurrence. Le soutien de la CNUCED a joué un rôle déterminant dans l'adoption du projet de loi en février 2025 par le Conseil des ministres, puis dans son adoption à l'unanimité par le Parlement en mars 2026.

42. **Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur.** Les résultats de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur en Angola ont été présentés à Luanda en octobre 2025. La CNUCED a également participé à un atelier de renforcement des capacités, organisé par l'Angola, consacré aux techniques d'enquête et destiné aux autorités de la concurrence de l'Angola, du Cap-Vert et du Mozambique. Cet atelier, au cours duquel sont intervenus des experts du Brésil, du Portugal, de la CNUCED et de la Commission européenne, a été l'occasion d'échanger des bonnes pratiques et des expériences en matière de droit et de politique de la concurrence, et il a permis de sensibiliser les autorités de la concurrence aux dispositions du Protocole relatif à la politique de concurrence annexé à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

E. Lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs à venir pour promouvoir un développement durable éclairé par l'analyse des risques

43. **Marchés de capitaux et investissement durable.** La CNUCED a approfondi ses travaux sur l'investissement responsable par divers moyens, notamment dans le cadre des activités de l'Initiative pour des marchés boursiers durables. En 2025, le nombre de bourses membres est passé à 138, dont six PMA (Bangladesh, Cambodge, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Somalie). La Sustainable Stock Exchanges Academy a fourni une assistance technique au Bangladesh et à la Somalie et y a mené des actions de sensibilisation concernant l'adoption et l'application des normes d'information sur la durabilité, ainsi qu'au Cambodge sur la question de l'égalité des sexes sur les marchés de capitaux.

44. **Renforcement des capacités en matière de financement de l'action climatique.** En 2025, la CNUCED a organisé à l'intention des négociateurs de pays en développement, notamment ceux de la Gambie et du Mali, un atelier de formation sur les possibilités de financement de l'action climatique. Ces actions de renforcement des capacités contribuent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Conformément au Consensus de Genève, l'appui fourni par la CNUCED vise à aider les pays en développement à mobiliser des financements en faveur de l'action climatique et à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques afin que leurs économies soient moins vulnérables et qu'ils se dotent de façon pérenne de capacités productives qui résistent aux chocs causés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

45. **Commerce et environnement.** Grâce au programme consacré à la production durable et à la lutte contre la pollution environnementale, les PMA bénéficient d'un soutien pour opérer une transition vers un développement industriel plus propre, compétitif et résilient. Dans les PMA participants (à savoir l'Éthiopie, le Népal et l'Ouganda), ce programme a

appuyé les mesures prises au niveau national dans les domaines de la gestion des déchets, du traitement des eaux usées, de l'amélioration de la traçabilité des textiles, du développement de substituts biodégradables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des discussions sur les normes, et a ainsi permis de traduire les objectifs du Programme d'action de Doha en mesures concrètes en faveur d'une industrialisation durable et de la réduction de la pollution.

46. **Mobilisation de ressources extérieures.** Dans le cadre du projet 2225D du Compte pour le développement intitulé « Mobilisation de ressources financières extérieures après la pandémie de COVID-19 en faveur du développement vert, équitable et durable de certains petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes », et en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CNUCED a aidé les Comores à mobiliser des financements extérieurs à un coût abordable et compatibles avec les priorités climatiques et l'impératif de viabilité de la dette. Dans le cadre de ce projet, une stratégie financière et une feuille de route ont été élaborées et validées au niveau national ; par ailleurs, les enseignements tirés de l'expérience ont été partagés lors d'un atelier régional, et la pertinence de cette approche pour les pays non bénéficiaires a été démontrée.

47. **Comptabilité.** La CNUCED a continué à aider les pays à renforcer leurs infrastructures en matière de publication d'informations sur la durabilité grâce à des partenariats régionaux élargis, au partage d'expériences, à des ateliers de renforcement des capacités et à l'accès à des lignes directrices, à des supports de formation et à des outils. En 2025, elle a ainsi aidé 17 PMA à aligner leurs cadres nationaux sur les normes mondiales en matière de publication d'informations sur la durabilité. Elle a également lancé le projet du Compte pour le développement intitulé « Améliorer la publication d'informations sur la durabilité afin de favoriser la finance et l'investissement durables dans certains pays en développement d'Asie et d'Amérique latine », qui vise à renforcer les capacités réglementaires, institutionnelles et humaines afin de promouvoir la finance durable, le développement durable des entreprises et l'investissement, conformément aux objectifs de développement durable, et à promouvoir l'utilisation des normes émises par le Conseil international des normes de durabilité. Au Cambodge, pays bénéficiaire, c'est l'Autorité de réglementation de la comptabilité et de l'audit qui fait office de coordonnateur national. Les activités de projet ont débuté le 23 avril 2026 et seront suivies d'une évaluation nationale et d'actions de renforcement ciblé des capacités. En Ouganda, la CNUCED a apporté un appui technique au programme national de gestion de l'économie informelle visant à assurer la conformité réglementaire et à mobiliser des recettes fiscales, en faisant progresser les évaluations des projets pilotes, en renforçant la coordination institutionnelle et en contribuant à la mise en œuvre à l'échelle nationale de ce programme afin de favoriser le développement des entreprises et leur intégration dans le secteur formel.

F. Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et se doter d'outils innovants : la voie vers un reclassement durable

48. **Lutte contre les flux financiers illicites.** Dans le cadre d'un projet visant à réaliser une mesure statistique des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux pour permettre une action plus ciblée, le Ministère zambien des finances et de la planification nationale, en collaboration avec la CNUCED et des institutions nationales clefs comme l'Autorité fiscale de Zambie et le Centre de renseignement financier, a organisé en juin 2025 un atelier qui a réuni 30 décideurs, experts et parties prenantes afin d'analyser de potentiels moyens d'action ciblés visant à endiguer les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux, sur la base des résultats de cette mesure.

49. La CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique, d'autres commissions régionales et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime exécutent conjointement le projet de mesure statistique des flux financiers illicites liés à la fiscalité et au commerce, qui est financé par le Compte pour le développement. Dans le cadre de ce projet, un atelier consacré aux politiques publiques a été organisé en décembre 2025 à Ouagadougou, en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie du Burkina Faso.

Il a permis de former les membres d'un groupe de travail technique chargé d'évaluer, d'analyser et d'appliquer le cadre stratégique relatif aux flux financiers illicites et a facilité l'élaboration d'un plan d'action visant à définir les analyses à réaliser, ainsi que les moyens de lutte contre les flux financiers illicites liés à la fiscalité et au commerce. En janvier 2026, la CNUCED et l'Agence nationale sénégalaise de la statistique et de la démographie ont organisé un atelier similaire à Dakar afin de former le groupe de travail technique du pays et de faciliter les discussions sur les mesures fondées sur les données à prendre pour endiguer les flux financiers illicites.

50. **Politiques d'investissement.** À la demande de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la CNUCED a élaboré une étude régionale sur les politiques d'investissement portant sur six États membres, dont la République centrafricaine et le Tchad, et a organisé un atelier régional de validation en octobre 2025. Au Bangladesh, dans le cadre d'une mission d'enquête menée en octobre 2025, elle a contribué à l'élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre des conclusions de l'examen de la politique d'investissement, validé les progrès réalisés concernant les recommandations de 2013 et évalué les évolutions récentes dans la perspective de la sortie du pays de la catégorie des PMA prévue en novembre 2026. La CNUCED a présenté ses conclusions préliminaires, fait une démonstration en direct d'une matrice de mise en œuvre et animé un atelier de renforcement des capacités du personnel de l'Autorité bangladaise de développement de l'investissement sur les politiques d'investissement et les négociations. Ces activités ont donné lieu à un rapport publié en décembre 2025. Au Tchad, la CNUCED a dispensé une formation sur la promotion de l'investissement et les zones économiques spéciales à 10 responsables de l'Agence tchadienne d'administration des zones économiques spéciales.

51. **Accords internationaux d'investissement.** En 2025, à la troisième réunion du Comité spécial sur les accords internationaux d'investissement de la Ligue des États arabes, la CNUCED a apporté son soutien à la Ligue, qui compte six PMA parmi ses membres¹⁴, et fourni des contributions issues de la recherche, des orientations générales et des observations écrites afin d'éclairer les négociations sur un projet régional sur les accords internationaux d'investissement. Elle a également apporté son soutien au secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, auquel participent 13 PMA, dans le cadre du processus de modernisation de la Zone commune d'investissement visant à l'aligner sur les cadres continentaux et les bonnes pratiques internationales. Des modifications ont été apportées à un projet d'accord afin de renforcer la cohérence avec les processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et de promouvoir des approches modernes en matière d'accords internationaux d'investissement propres à préserver la marge d'action, à renforcer la transparence et à minimiser les risques de litiges. Le 3 juin 2026, la CNUCED a organisé un webinaire consacré au renforcement des capacités à l'intention des responsables des politiques d'investissement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et des organismes de promotion de l'investissement afin d'appuyer la mise en place d'un cadre révisé. Par ailleurs, le 25 septembre 2025, elle a organisé, à l'intention de hauts fonctionnaires de la République-Unie de Tanzanie, un webinaire sur le thème de l'optimisation du potentiel de développement grâce à la facilitation de l'investissement dans le cadre d'accords internationaux. Ce webinaire, qui a réuni 53 participants (dont 17 femmes), a permis de fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme des accords internationaux d'investissement, conformément aux objectifs de développement durable et aux priorités nationales. Les participants ont abordé des questions liées à la facilitation de l'investissement dans les accords internationaux d'investissement et au contenu et à l'impact sur le développement de l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement de l'OMC, et la CNUCED a présenté les conclusions d'une étude portant sur les accords internationaux d'investissement de la République-Unie de Tanzanie, achevée en juin 2025.

52. **Promotion de l'investissement.** La CNUCED mène actuellement dans cinq pays africains, dont deux PMA (l'Éthiopie et le Malawi), un projet financé par le Compte pour le développement sur les moyens d'attirer des financements et des investissements en faveur de la transition énergétique en Afrique. Il s'agit de renforcer les capacités en matière de

¹⁴ Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen.

promotion et de facilitation des investissements contribuant à la transition énergétique. En partenariat avec la Commission éthiopienne des investissements, la CNUCED a organisé les 4 et 5 décembre 2025 à Addis-Abeba un atelier de renforcement des capacités consacré à la bancabilité des projets de transition énergétique qui a réuni 38 participants, dont 8 femmes ; 96 % des participants ont jugé l'atelier utile ou très utile. La CNUCED a également organisé des événements dans le cadre de la première édition de la Future Investment Conference, qui s'est tenue le 7 septembre 2025 à Xiamen (Chine). L'une des manifestations portait sur les partenariats stratégiques en faveur de la transition énergétique en Afrique, sur la base d'exemples nationaux, et une table ronde de haut niveau a été consacrée aux moyens de mettre l'investissement privé au service de la transition énergétique en Afrique. Des fonctionnaires éthiopiens et malawiens ont bénéficié d'un accompagnement visant à renforcer leurs capacités en matière de présentation de projets et ont pu nouer des contacts avec des investisseurs, notamment grâce à un espace d'exposition dédié. En février 2026, une formation sur la bancabilité des projets de transition énergétique a été dispensée au Malawi. Le guide de l'investissement au Malawi a été mis à jour en 2025¹⁵.

53. **Appui aux processus nationaux de reclassement des PMA.** Les 29 et 30 septembre 2025, la CNUCED a participé à un atelier national consacré au renforcement de la résilience commerciale du Rwanda. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Ministère rwandais du commerce et de l'industrie ont conjointement organisé cette manifestation. La CNUCED, dans un exposé, a mis en évidence les vulnérabilités et les possibilités commerciales liées à une éventuelle sortie du Rwanda de la catégorie des PMA. Par ailleurs, les 17 et 18 septembre 2025, la CNUCED et l'ONUDI, en collaboration avec le Ministère sénégalais de l'économie, du plan et de la coopération, ont dispensé une formation à 20 hauts fonctionnaires (dont 7 femmes) afin de soutenir le processus de reclassement des PMA. Le Gouvernement sénégalais a demandé à la CNUCED de lui fournir des services consultatifs aux fins de l'établissement d'un diagnostic de la politique industrielle du pays. Par ailleurs, à la demande du gouvernement cambodgien, la CNUCED a apporté au pays une assistance technique sous la forme d'une étude d'orientation portant sur les répercussions potentielles de la sortie du pays de la catégorie des PMA, prévue en décembre 2029.

54. **Facilitation des affaires.** Dans plusieurs PMA, la CNUCED continue d'appuyer les réformes visant à faciliter les activités des entreprises grâce à des solutions numériques ciblées. En Angola, elle soutient l'application de l'Accord sur la facilitation des investissements durables financé par l'Union européenne, en simplifiant et en dématérialisant les procédures applicables aux investisseurs grâce à des services pilotes. En Gambie et au Lesotho, elle a mis en place des guichets uniques numériques pour l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences, ce qui a permis de simplifier et de dématérialiser des procédures essentielles concernant par exemple la création d'entreprises et l'octroi de licences et de permis. Au Bénin, la CNUCED et l'Agence de promotion des investissements et des exportations ont amélioré le système de guichet unique afin de donner la possibilité de réaliser en ligne les opérations liées à la mise en conformité et à la certification. Au Mali, la CNUCED a apporté son soutien à la mise en place d'une plateforme numérique de délivrance de licences pour la commercialisation des produits pharmaceutiques afin de faciliter la gestion en ligne des demandes d'autorisation d'importation, de distribution et de production locale.

55. **Statistiques du commerce international.** Un cours en ligne de six semaines consacré aux statistiques du commerce international des services, qui s'est déroulé de septembre à novembre 2025, a rassemblé 1 689 participants, dont 427 issus de PMA. Par ailleurs, en mars 2026, dans le cadre de l'initiative Train for Trade, une formation en ligne de six semaines intitulée « Statistiques du commerce international des marchandises » a été lancée. Sur les 1 123 participants, 289 provenaient de PMA. Cette formation a été axée sur des sources de données, la mise en place de systèmes de collecte de données et l'amélioration des processus de compilation statistique.

¹⁵ Voir <https://www.theiguides.org/countries>.

56. **Mécanisme de constitution de stocks alimentaires pour les PMA.** La CNUCED fait partie d'un groupe d'experts, coordonné par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui œuvre à la mise en place d'un mécanisme de constitution de stocks alimentaires pour les PMA, l'une des mesures concrètes prévues dans le Programme d'action de Doha. Elle a fourni des contributions, révisé et commenté les travaux de recherche menés par le groupe d'experts, élaboré des exposés techniques et fourni des conseils qui contribueront à l'élaboration de l'étude de faisabilité finale. Au cours du cycle 2026-2027, la CNUCED continuera à appuyer les travaux du groupe d'experts, ainsi que ses activités et productions.

57. **Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha.** La CNUCED a participé aux travaux d'une réunion du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés consacrée à l'application du Programme d'action de Doha. Elle a également participé à l'examen ministériel à mi-parcours de la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu au Cambodge les 31 mars et 1^{er} avril 2026, et a prononcé un discours liminaire lors d'une séance consacrée à l'examen des stratégies visant à accélérer la transformation structurelle en passant d'activités à faible valeur ajoutée à des secteurs plus productifs et à forte valeur ajoutée.

V. Enseignements

58. Au cours de la quatrième année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha, les PMA ont continué à faire face à d'importants défis en matière de développement. La croissance économique est restée modérée, en deçà de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme, ce qui reflète la persistance de contraintes structurelles. Les capacités de production limitées, la lenteur de la transformation structurelle et le manque de diversification des exportations, ainsi que l'insuffisance des infrastructures, continuent de freiner le développement. L'aggravation des risques liés à l'endettement, les tensions commerciales mondiales et un contexte de financement extérieur difficile, notamment le risque d'une baisse de l'aide publique au développement, ont encore aggravé ces défis récurrents.

59. Dans ce contexte, la CNUCED a continué, en 2025 et 2026, à jouer un rôle central en aidant les PMA à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, conformément aux priorités réaffirmées dans le Consensus de Genève. Elle a apporté un soutien ciblé, axé sur la demande et orienté vers les résultats afin de remédier aux principales vulnérabilités structurelles qui entravent l'intégration effective des PMA dans l'économie mondiale. Grâce à ses travaux d'analyse, aux débats intergouvernementaux et à ses activités de coopération technique, la CNUCED a aidé les PMA à renforcer leur intégration commerciale, à développer leurs capacités de production, à promouvoir la diversification économique et à faire progresser leur transformation structurelle.

60. Toutefois, l'ampleur, la complexité et le caractère multidimensionnel des défis auxquels sont confrontés les PMA soulignent la nécessité de renforcer l'action collective et d'accroître considérablement le soutien international. L'exposition continue à la volatilité économique, aux chocs liés au climat et aux déficits de capacités persistants souligne l'importance d'une mise en œuvre efficace des engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Doha, s'agissant en particulier de ceux qui visent à appuyer les processus de reclassement et à renforcer la résilience avant, pendant et après la sortie de la catégorie. Pour atteindre ces objectifs, il faudra renforcer les partenariats, améliorer la cohérence des politiques et augmenter considérablement le montant, la durabilité et la prévisibilité des financements apportés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment grâce à un plan de relance des objectifs de développement durable et à un meilleur accès au financement.

61. L'aide apportée par la CNUCED aux PMA continue de dépendre en grande partie de ressources extrabudgétaires. Le caractère insuffisant et imprévisible du financement constitue donc un risque pour la pérennité, la portée et l'efficacité de l'aide, y compris celle visant à remédier aux difficultés rencontrées après le reclassement. Il est essentiel de garantir

une base de financement extrabudgétaire stable et prévisible afin de préserver les acquis en matière de développement et de permettre à la CNUCED de répondre efficacement à l'évolution des priorités des PMA.

62. Les principaux enseignements tirés de la période considérée confirment l'efficacité de l'assistance technique de la CNUCED dans le renforcement des capacités des PMA en matière d'élaboration des politiques. Pour obtenir des résultats durables, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une volonté politique au plus haut niveau, un engagement fort de la part des ministères concernés et une participation inclusive des parties prenantes. Les demandes constantes émanant des PMA dans un large éventail de domaines soulignent à la fois la pertinence du soutien apporté par la CNUCED et la nécessité de disposer de ressources durables pour renforcer l'aide en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action de Doha.

VI. Recommandations

63. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) **Appeler la communauté internationale** à mettre en œuvre pleinement et de manière cohérente tous les engagements convenus au niveau international concernant les PMA, tout en veillant à la cohérence et au suivi efficace de leur application ;

b) **Exhorter les pays donateurs et les institutions financières internationales** à accroître considérablement les financements à des conditions favorables et sous forme de subventions en faveur des PMA, afin de permettre la réalisation des investissements requis pour un développement durable, l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la résilience et la transformation économique structurelle ;

c) **Réaffirmer l'appel lancé à tous les pays** de tenir systématiquement compte des vulnérabilités et des contraintes particulières des PMA dans les domaines du commerce, des finances et de l'investissement, notamment en préservant et en renforçant l'accès préférentiel aux marchés, en évitant les mesures restrictives pour le commerce et en soutenant les règles qui facilitent l'intégration des PMA dans les chaînes de valeur mondiales et régionales ;

d) **Encourager l'intensification des activités d'assistance technique et de développement des capacités** axées sur les liens entre le commerce, la pauvreté et la création d'emplois, dans le but de favoriser une croissance inclusive, d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et d'accroître l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté dans les PMA ;

e) **Souligner l'importance du renforcement de la résilience dans les PMA**, notamment par le développement des capacités productives, la diversification économique, la mise en place d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques et le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, et encourager les partenaires de développement à apporter un appui durable, en cohérence avec les stratégies nationales de développement ;

f) **Réitérer l'appel lancé aux pays donateurs** afin qu'ils atteignent, voire dépassent, l'objectif consistant à consacrer au moins 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des PMA, et qu'ils préservent cet engagement de toute réduction future, en particulier en période d'assainissement des finances publiques au niveau mondial ;

g) **Souligner la nécessité pour le système des Nations Unies** de continuer à apporter aux PMA un appui coordonné, ciblé et axé sur la demande, aussi bien pendant qu'après leur sortie de la catégorie des PMA, afin de remédier aux vulnérabilités persistantes et de garantir des progrès durables en matière de développement ;

h) **Lancer un appel en faveur de l'augmentation des contributions** versées au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin que la CNUCED soit en mesure de satisfaire les demandes d'assistance technique de plus en plus nombreuses et de renforcer son appui dans les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de Doha.